

---

# Violence Sexuelle

CONCEPTS CLÉS ET STATISTIQUES

## **Violence Sexuelle**

### CONCEPTS CLÉS ET STATISTIQUES

Province du Nouveau-Brunswick CP 6000,  
Fredericton N.-B.  
E3B 5H1 CANADA

[gnb.ca](http://gnb.ca)

23-00399 | 2023.08 | Conçu au Nouveau-Brunswick

# Table des matières

CONCEPTS CLÉS	4
Violence sexuelle	4
Formes de violence sexuelle	
Agression sexuelle	4
Infractions sexuelles	4
Harcèlement sexuel	4
Cyberviolence sexuelle	4
Partage non consenti d'images intimes	4
Prévalence de la violence sexuelle	5
Antécédents des personnes plus vulnérables aux violences sexuelles	6
Définitions (tirées, pour certaines, des guides de concept de statistique Canada)	7
STATISTIQUES SUR LA VIOLENCE SEXUELLE (VS)	8
Profil instantané d'une journée des adultes de genre féminin et des enfants qui accompagnent (nombre) résidant dans un établissement d'hébergement pour les victimes de violence, selon le groupe d'âge	8
Profil instantané d'une journée des adultes de genre féminin (pourcentage) résidant dans un établissement d'hébergement pour les victimes de violence, selon la forme de violence subie	11
Victimes d'agression sexuelle déclarées par la police, niveaux 1, 2, 3	12
Victimes d'un crime déclaré par la police – infractions sexuelles contre des enfants	13
Agressions sexuelles autodéclarées survenues pendant l'enfance	14
Agressions sexuelles autodéclarées depuis l'âge de 15 ans	15
Agressions sexuelles autodéclarées depuis l'âge de 15 ans (groupe autochtone)	17
Patients victimes d'agressions sexuelles autodéclarés dans les hôpitaux du Nouveau-Brunswick (2016-2022)	18
RÉFÉRENCES	21

# Concepts clés

## VIOLENCE SEXUELLE

La violence sexuelle désigne tout comportement sexuel importun qui se produit sans le consentement ou à l'insu de la personne. Elle correspond à un éventail de comportements qui peuvent ou non inclure un contact physique et peuvent ou non constituer un crime. La coercition sexuelle peut se manifester sous la forme de la force physique, ainsi que de l'intimidation psychologique comme la manipulation, la consommation d'alcool ou de drogues ou les menaces (c'est à dire la menace de préjudice physique, le partage d'images intimes ou la perte d'une relation).

La violence sexuelle peut toucher n'importe qui, y compris les jeunes enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées. Les personnes qui commettent des violences sexuelles peuvent être des connaissances, des membres de la famille, des personnes de confiance ou des étrangers. La violence sexuelle peut avoir des conséquences à long terme pour les personnes survivantes. Il peut notamment s'agir d'un état de choc et de colère, de peur et d'anxiété, d'hypervigilance, d'irritabilité, de troubles du sommeil, de cauchemars, de rumination et d'autres réactions de reviviscence, d'un besoin accru de contrôle, d'une tendance à minimiser ou à nier l'expérience comme moyen d'adaptation, d'une tendance à s'isoler, d'un sentiment de détachement, d'une constriction émotionnelle, d'un sentiment de trahison et d'un sentiment de honte.

## FORMES DE VIOLENCE SEXUELLE

- **Agression sexuelle** : Il s'agit de toute forme de contact sexuel non consenti. Le Code criminel (art. 271, 272 et 273)<sup>1</sup> classifie les agressions sexuelles en trois catégories, en fonction de la gravité de l'incident. Cette classification comprend les agressions sexuelles graves (de niveau 3), les agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles (de niveau 2) et les agressions sexuelles simples (de niveau 1).
- **Infractions sexuelles** : Il s'agit essentiellement d'infractions sexuelles à l'égard d'enfants ainsi que de personnes ayant un handicap (par exemple un contact sexuel, une incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle et l'inceste).
- **Harcèlement sexuel** : Il s'agit de tous les comportements, tous les actes ou tous les propos importuns de nature sexuelle, susceptibles d'offenser ou d'humilier, liés au sexe ou à la sexualité d'une personne et qui sont perpétrés après que l'on a demandé à la personne qui harcèle d'y mettre fin.
- **Cyberviolence sexuelle** : Cela implique l'utilisation des réseaux sociaux et des technologies de communication pour obtenir un acte sexuel non désiré, effectuer une tentative d'obtenir un acte sexuel, publier des commentaires ou des avances à caractère sexuel ou exercer une coercition sexuelle (Munn Rivard, 2014).

---

NOTE DE BAS DE PAGE 1

- **Partage non consenti d'images intimes** : La distribution non consentie<sup>2</sup> d'images ou de vidéos intimes peut se produire dans diverses situations, y compris la cyberintimidation. Cela peut également se produire lorsqu'une partie cherche à se venger d'un ancien partenaire en fournissant ou en distribuant des images ou des vidéos intimes de la victime sans son consentement. Le partage non consenti d'images ou de vidéos intimes constitue une violation de la vie privée d'une personne et peut causer un préjudice, de l'humiliation, de l'embarras, du harcèlement et de la dégradation.

## PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE SEXUELLE

Le *Code criminel* classifie les agressions sexuelles en trois catégories, en fonction de la nature et de la gravité de l'incident :

- Le niveau 1 implique une agression sexuelle qui porte atteinte à l'intégrité sexuelle de la victime;
- Le niveau 2 implique une agression sexuelle avec une arme, avec des menaces d'utiliser une arme ou accompagnée de lésions corporelles;
- Le niveau 3, l'agression sexuelle grave, implique une agression sexuelle qui blesse, mutilé ou défigure la victime.

Malgré de nombreuses discussions publiques sur les problèmes de violence sexuelle au cours des dernières années, le nombre d'agressions sexuelles signalées par la police est probablement une sous-estimation de l'ampleur réelle des agressions sexuelles au Canada, car ces types d'infractions ne sont souvent pas signalés aux autorités. Selon les plus récentes statistiques autodéclarées de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité de la population canadienne (victimisation), seuls environ 6 % des incidents d'agression sexuelle subis par des Canadiennes et par des Canadiens, âgés de 15 ans et plus, au cours des 12 mois précédents ont été signalés à la police.

Voici quelques unes des raisons les plus souvent mentionnées pour ne pas déclarer une agression sexuelle à la police ou lors d'entretiens dans le cadre de projets de recherche : 1) la conviction que l'événement n'était pas suffisamment grave pour justifier une déclaration (Brennan et Taylor Butts, 2008); 2) un manque de clarté sur ce qui constitue de la violence sexuelle (Ahmad, Riaz, Barata et Stewart, 2004); 3) la peur, la honte et l'embarras d'être jugé, blâmé ou de ne pas être cru (Johnson, 2012). En termes d'ambiguïté, certaines personnes témoins de violences sexuelles ou de harcèlement sexuel en ligne peuvent ignorer qu'elles sont témoins de violences. D'autres ont déclaré que la violence sexuelle peut être si courante pour certains qu'elle n'est plus considérée comme une violation (Ahmad et coll., 2004).

## ANTÉCÉDENTS DES PERSONNES PLUS VULNÉRABLES AUX VIOLENCES SEXUELLES

Alors que la violence sexuelle peut toucher n'importe qui, certaines populations sont particulièrement vulnérables. La violence sexuelle est une question de genre, car les femmes sont plus susceptibles que les hommes de déclarer de tels incidents. La violence sexuelle à l'égard des femmes est un obstacle à l'égalité des sexes et une violation des droits de la personne et des libertés fondamentales. Par exemple, les agressions sexuelles contre les femmes se produisent dans l'ensemble du spectre des niveaux de revenu et d'éducation, ce qui implique que les considérations socioéconomiques ne jouent qu'un rôle mineur dans l'explication de la susceptibilité (McInturff, 2013). Plusieurs rapports et études indiquent que certaines sous-populations de femmes sont plus vulnérables à la violence sexuelle que d'autres. Bien qu'il existe des preuves préliminaires suggérant la nécessité d'une attention accrue pour les groupes de femmes vulnérables dans de nombreuses circonstances, il existe encore des lacunes considérables dans les connaissances en la matière.

Certains groupes déjà vulnérables sont plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle, notamment les femmes autochtones, les femmes ayant une incapacité, les nouvelles arrivantes et les réfugiées, les lesbiennes et les bisexuelles, les femmes transgenres, les personnes de diverses identités de genre, les travailleuses du sexe, les jeunes femmes et les adolescentes, et les femmes francophones. Le racisme, la discrimination sexuelle, l'histoire de la colonisation et la perte des cultures traditionnelles qui en résulte, l'isolement de la famille et de la communauté, le manque d'accès à des emplois dignes, l'expérience antérieure avec les autorités, l'homophobie et l'hétérosexisme, et l'expérience précoce de la violence constituent autant de facteurs ayant été liés à une augmentation des violences sexuelles contre ces groupes. Il convient toutefois de noter que ces groupes ne s'excluent pas mutuellement. Une femme lesbienne ou bisexuelle, par exemple, peut s'identifier comme francophone et travailler dans l'industrie du sexe. Dans de tels cas, il existe un potentiel de facteurs de risque croisés et de désavantages cumulatifs.

## DÉFINITIONS

(TIRÉES, POUR CERTAINES, DES GUIDES DE CONCEPT DE STATISTIQUE CANADA)

**Enfants qui accompagnent** : Les enfants qui accompagnant un parent ou qui occupent le rôle d'aidant naturel. Cela comprend les enfants adultes (généralement âgés de 18 ans ou plus), comme les enfants adultes ayant une incapacité et les enfants chargés de prendre soin d'un parent victime de violence.

**Identité autochtone** : Cette catégorie comprend les personnes qui s'identifient comme membres des Premières Nations, comme Métis et/ou comme Inuits, et/ou les personnes qui déclarent être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada*), et/ ou les personnes qui sont membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne.

**Identité non autochtone** : Cette catégorie désigne le reste de la population qui ne s'identifie pas comme membres des Premières Nations, comme Métis et/ou comme Inuits et qui ne déclare pas avoir le statut d'Indien inscrit ou appartenir à une bande.

**Résident non permanent** : Désigne une personne d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui est titulaire d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui a demandé le statut de réfugié (demandeur d'asile).

**Résident permanent** : Désigne la personne à qui les autorités d'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada de façon permanente.

**Établissements d'hébergement pour les victimes de violence** : Le terme « hébergement » fait référence aux établissements ayant pour mandat principal de fournir des services d'hébergement aux victimes de violence, par opposition aux établissements ayant pour mandat principal de fournir des services de logement aux personnes qui peuvent ou non avoir été victimes de violence (par exemple les refuges pour sans-abri).

**Infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle** : Il s'agit d'infirmières immatriculées possédant une formation particulière sur la collecte de preuves médico-légales et sur la façon de répondre aux besoins médicaux et psychologiques des personnes et des enfants victimes d'une agression sexuelle.

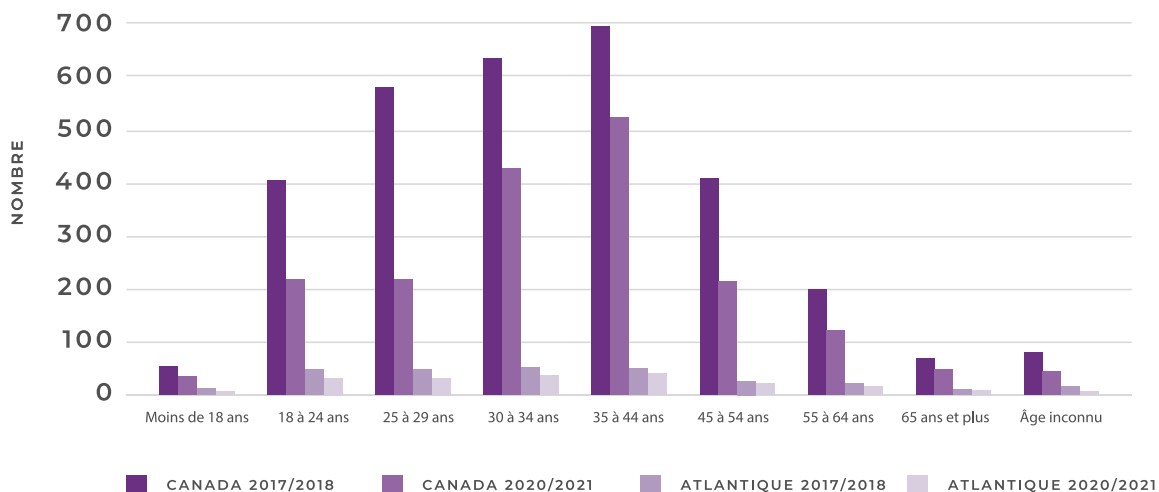
**Maisons de transition** : Il s'agit de refuges pour les femmes, avec ou sans enfants, victimes de violence entre partenaires intimes.

**Minorité visible** : Désigne les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino Américain, Asiatique du Sud Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais. Ce terme est souvent remplacé par « *groupe racisé* ».

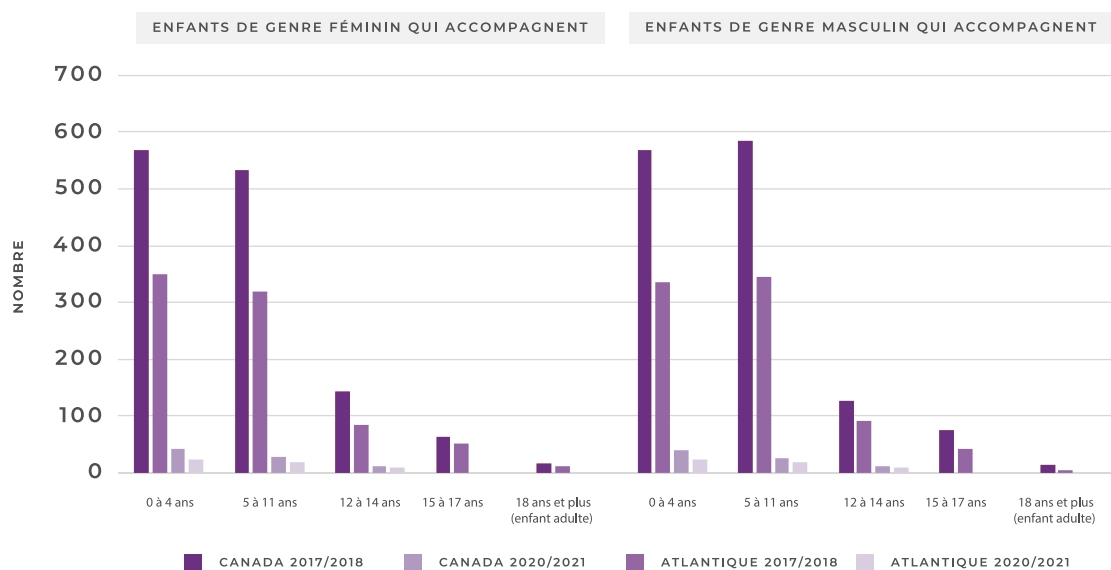
# Statistiques sur la violence sexuelle (VS)

PROFIL INSTANTANÉ D'UNE JOURNÉE DES ADULTES DE GENRE FÉMININ ET DES ENFANTS QUI ACCOMPAGNENT (NOMBRE) RÉSIDANT DANS UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE, SELON LE GROUPE D'ÂGE

## Adultes de genre féminin (nombre) résidant dans des établissements d'hébergement pour les victimes de violence



## Enfants qui accompagnent (nombre) résidant dans un établissement d'hébergement pour les victimes de violence





Consulter l'annexe pour le [tableau](#) complet

Les établissements d'hébergement au Canada, ou les maisons de transition au Nouveau-Brunswick, sont des refuges principalement occupés par des femmes, avec ou sans enfants, qui sont victimes de violence conjugale ou de violence entre partenaires intimes. Avant la pandémie, plus de 68 000 admissions ont eu lieu à 552 établissements d'hébergement du Canada pour les victimes de violence en 2017-2018. La grande majorité des résidents étaient des femmes (60,3 %) et des enfants qui accompagnaient (39,6 %). Au sommet de la pandémie de COVID-19 en 2020-2021, il y a eu moins de 47 000 admissions globales dans les établissements d'hébergement : une baisse considérable (-31 %) par rapport aux plus de 68 000 admissions déclarées en 2017-2018. Pour désagréger davantage les données selon le genre et les enfants qui accompagnent, le 18 avril 2018, il y avait 3 565 (52 %) femmes, 3 137 (46 %) enfants qui accompagnent et 8 hommes vivant dans des

établissements d'hébergement. Le 14 avril 2021, ce total a chuté de 10,2 %, au cours duquel 5 466 personnes vivaient dans des établissements d'hébergement le jour de l'instantané. De ce total, plus de la moitié (54 %) des personnes dans ces établissements étaient des adultes de genre féminin, un peu plus de quatre sur dix (44 %) étaient des enfants qui accompagnent des adultes et 55 adultes de genre masculin vivaient dans les établissements à la date de l'instantané.

Au Nouveau-Brunswick, en 2020-2021, il y a eu un total de 922 admissions dans les maisons de transition, dont 570 étaient des adultes de genre féminin et 350 représentaient des enfants qui accompagnent. Le nombre total d'admissions dans les établissements d'hébergement du Nouveau-Brunswick a diminué de 19 % en 2020-2021. En 2017-2018, il y a eu (1 347) admissions, dont 927 femmes et 420 enfants qui accompagnent.

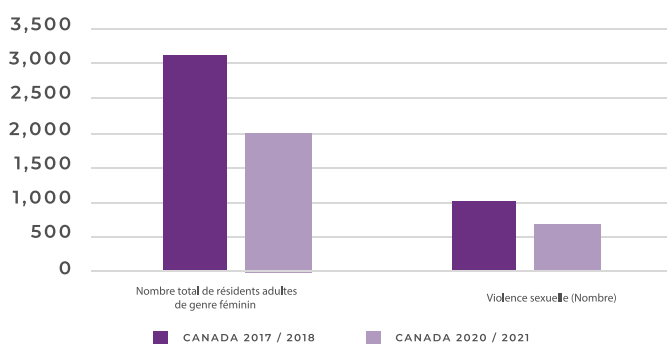
PROFIL INSTANTANÉ D'UNE JOURNÉE DES ADULTES DE GENRE FÉMININ (NOMBRE) RÉSIDANT DANS DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE, SELON LE GROUPE D'ÂGE					
	ANS	CANADA		ATLANTIQUE	
		2017/2018	2020/2021	2017/2018	2020/2021
Adultes de genre féminin	Moins de 18 ans	50	29	8	x
	18 à 24 ans	404	218	47	31
	25 à 29 ans	581	365	46	27
	30 à 34 ans	629	423	48	33
	35 à 44 ans	691	518	46	35
	45 à 54 ans	404	212	21	17
	55 à 64 ans	195	118	18	12
	65 ans et plus	66	43	6	5
	Âge inconnu	74	40	10	x

**PROFIL INSTANTANÉ D'UNE JOURNÉE DES ENFANTS QUI ACCOMPAGNENT (NOMBRE) RÉSIDANT DANS UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE, SELON LE GROUPE D'ÂGE**

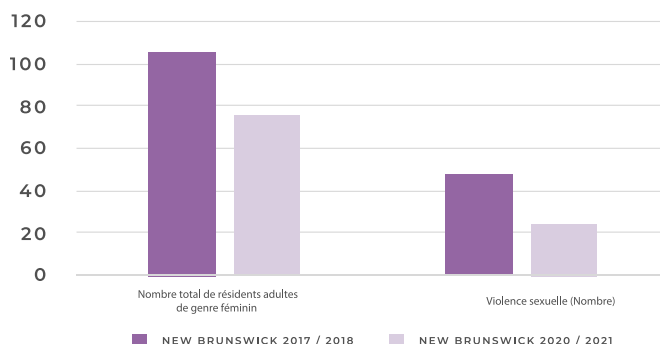
	ANS	CANADA		ATLANTIQUE	
		2017/2018	2020/2021	2017/2018	2020/2021
Enfants de genre féminin qui accompagnent	0 à 4 ans	567	350	41	22
	5 à 11 ans	533	318	27	19
	12 à 14 ans	142	85	12	8
	15 à 17 ans	62	52	x	x
	18 ans et plus	15	10	x	x
Enfants de genre masculin qui accompagnent	0 à 4 ans	568	335	40	23
	5 à 11 ans	585	346	26	19
	12 à 14 ans	127	90	10	9
	15 à 17 ans	74	42	x	x
	18 ans et plus	14	5	x	x

## PROFIL INSTANTANÉ D'UNE JOURNÉE DES ADULTES DE GENRE FÉMININ (POURCENTAGE) RÉSIDANT DANS UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE, SELON LA FORME DE VIOLENCE SUBIE

### Établissement d'hébergement pour les victimes de violence, selon la forme de violence subie (Canada)



### Établissement d'hébergement pour les victimes de violence, selon la forme de violence subie (Nouveau-Brunswick)



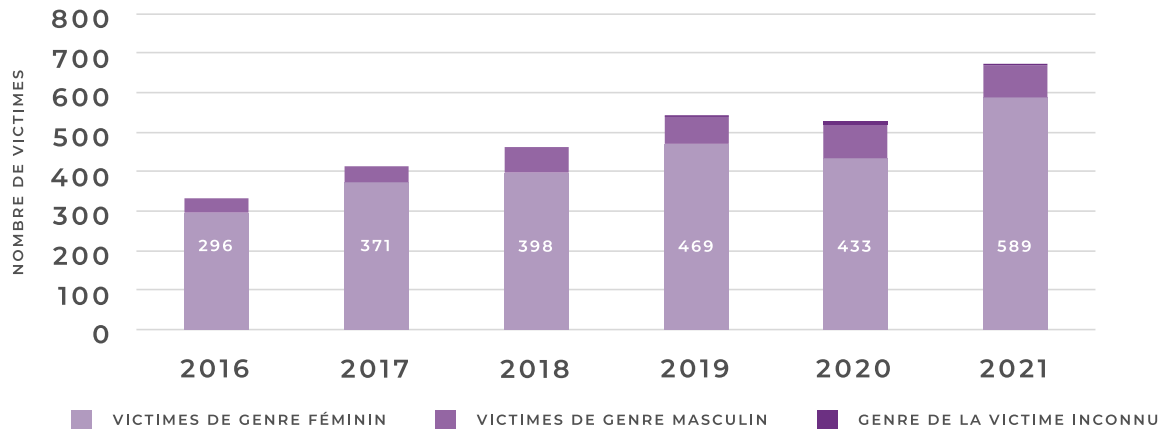
Consulter l'annexe pour le [tableau](#) complet.

Au Canada, selon les statistiques sur les admissions dans les établissements d'hébergement en 2017-2018 et en 2020-2021, il était clair qu'un pourcentage important (80 %) des femmes vivant dans ces établissements fuyaient divers types de violence, comme la violence physique, la violence psychologique et la violence sexuelle. En 2020-2021, plus d'un tiers (35 %) des adultes de genre féminin dans les établissements avaient subi de la violence sexuelle.

Au Nouveau-Brunswick, un total de 105 victimes ont été admises dans des établissements d'hébergement pour les victimes de violence au Nouveau-Brunswick en 2017-2018, dont 46 % étaient des victimes de violence sexuelle. En 2020-2021, le nombre total d'admissions au Nouveau-Brunswick était de 76, dont 32 % étaient victimes de violence sexuelle. Ces chiffres montrent une baisse considérable par rapport à ceux de 2017-2018. La prévalence de violence émotive ou psychologique était particulièrement élevée, soit 92 % du total des résidents en 2020-2021.

PROFIL INSTANTANÉ D'UNE JOURNÉE DES ADULTES DE GENRE FÉMININ (POURCENTAGE) RÉSIDANT DANS UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE, SELON LA FORME DE VIOLENCE SUBIE				
DESCRIPTION	CANADA		NOUVEAU-BRUNSWICK	
	2017/2018	2020/2021	2017/2018	2020/2021
Nombre total de résidents adultes de genre féminin (nombre)	3 107	1 986	105	76
Violence sexuelle (pourcentage)	33	35	46	32

## VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE DÉCLARÉES PAR LA POLICE, NIVEAUX 1, 2, 3



Consulter l'annexe pour le [tableau](#) complet

Malgré l'augmentation générale du nombre d'agressions sexuelles déclarées par la police, le nombre d'agressions sexuelles déclarées à la police est probablement une sous-estimation importante de l'ampleur réelle des agressions sexuelles au Canada. Ces types d'infractions ne sont souvent pas déclarés à la police. En 2017, 98 % des 24 672 agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3) déclarées à la police au Canada étaient des agressions sexuelles de niveau 1. Entre 2016 et 2017, le nombre d'agressions sexuelles de niveau 1 déclarées par la police a augmenté de 14 % (passant de 21 072 à 24 094), le nombre d'agressions sexuelles de niveau 2 a augmenté de 6 % (passant de 395 à 417), et le nombre d'agressions sexuelles de niveau 3 a augmenté de 44 % (passant de 112 à 161). En 2021, il y a eu 34 242 agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3) déclarées par la police au Canada. Les agressions sexuelles de niveau 1 représentaient 98 % de tous les cas. Ces chiffres correspondent à

un taux de 90 incidents pour 100 000 personnes. Il s'agissait d'une augmentation de 18 % par rapport à 2020 et du taux le plus élevé depuis 1996. Avant 2020, le taux d'agressions sexuelles n'avait cessé d'augmenter depuis cinq ans.

Le nombre de victimes qui ont déclaré une agression sexuelle à la police au Nouveau-Brunswick a augmenté de façon considérable au cours des six dernières années (2016-2021) : de 333 à 672<sup>3</sup>. Bien que ces chiffres aient légèrement diminué en 2020, peut-être en raison de mesures de confinement liées à la pandémie, un nombre record de 672 victimes ont déclaré avoir été agressées sexuellement en 2021. Il y avait 589 victimes de genre féminin, 79 victimes de genre masculin et 4 victimes de genre inconnu parmi le nombre record d'agressions sexuelles.

NOTE DE BAS DE PAGE 3

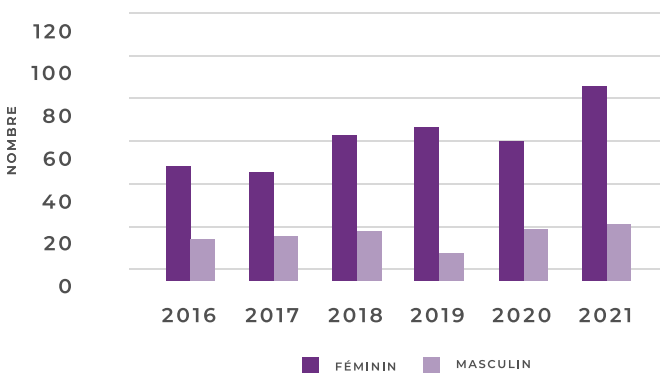
Les chiffres sur les agressions sexuelles excluent les données du service de police municipal de Saint John, en raison de la décision prise en 2016 par le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités en communication avec le service de police municipal de Saint John, de retirer toutes les microdonnées soumises par ce dernier (à l'exception de leurs cas de crimes haineux) des fichiers analytiques pour les données révisées de 2016, ainsi que du fichier sur les tendances des microdonnées qui commence en 2009, en raison de problèmes de qualité des données.

VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE DÉCLARÉES PAR LA POLICE, NIVEAUX 1, 2, 3 (NOUVEAU-BRUNSWICK)

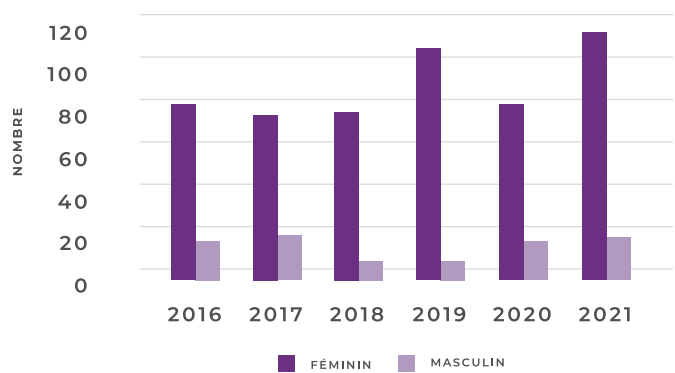
AGRESSIONS SEXUELLES, NIVEAUX 1, 2, 3	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Victimes de genre féminin	296	371	398	469	433	589
Victimes de genre masculin	37	42	63	71	84	79
Genre de la victime inconnu	0	0	0	2	7	4

VICTIMES D'UN CRIME DÉCLARÉ PAR LA POLICE – INFRACTIONS SEXUELLES CONTRE DES ENFANTS

Victimes de crimes violents déclarées par la police - Infractions sexuelles contre les enfants (11 ans et moins) Nouveau-Brunswick



Victimes de crimes violents déclarées par la police - Infractions sexuelles contre les enfants (12 à 17 ans) Nouveau-Brunswick



Consulter l'annexe pour le [tableau](#) complet

Les recherches indiquent qu'il existe une variété de raisons pour lesquelles les infractions sexuelles, en particulier celles commises contre des enfants, ont tendance à être sous-déclarées. Ces raisons comprennent, entre autres : le traumatisme personnel; la crainte que le blâme soit jeté sur la victime ou de subir une nouvelle victimisation; la gravité perçue, peu importe s'il s'agit d'une infraction tentée ou complète, ou si une blessure a été subie; et l'influence de la famille et des amis (Finkelhor et coll., 2001; Taylor et Gassner, 2010). Dans trois études menées par Justice Canada auprès des personnes survivantes d'une agression sexuelle, plus des deux tiers de l'échantillon masculin (68 %), 64 % de l'échantillon féminin et 67 % de l'échantillon des Territoires du Nord n'ont pas déclaré de violences ou d'agressions sexuelles

contre des enfants à la police ou à un tiers.

Au Nouveau-Brunswick, il y a eu 175 victimes de genre féminin d'infractions sexuelles déclarées par la police contre des enfants et des jeunes<sup>4</sup> en 2019. En 2020, il y a eu une légère diminution (142 victimes de genre féminin), probablement en raison des mesures de confinement de la COVID-19 et des enfants n'ayant pas accès à des sources de soutien en dehors de leur famille avec laquelle ils peuvent communiquer. Le nombre de victimes de genre féminin a augmenté en 2021, avec un total de 202 victimes. Dans l'ensemble des provinces et des territoires, le taux de cas de violence sexuelle contre des enfants et des jeunes déclarés par la police a augmenté entre 2020 et 2021, à l'exception des Territoires du Nord-Ouest qui ont connu une légère diminution.

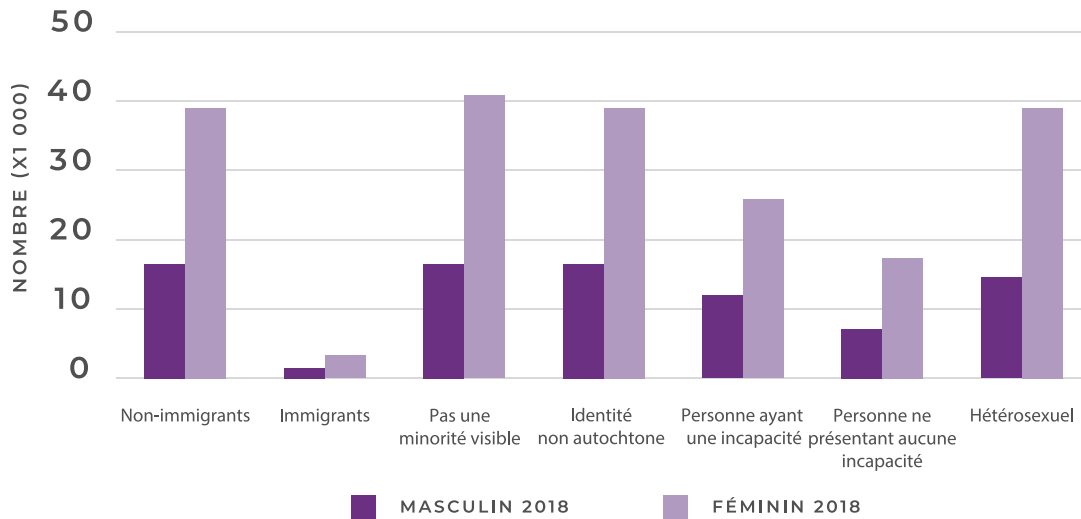
NOTE DE BAS DE PAGE 4

Les enfants sont définis dans Juristat comme étant ceux âgés de 0 à 11 ans, tandis que les jeunes sont ceux âgés de 12 à 17 ans.

**VICTIMES D'INFRACTIONS DÉCLARÉES PAR LA POLICE – INFRACTIONS SEXUELLES CONTRE LES ENFANTS (NOUVEAU-BRUNSWICK)**

INFRACTIONS SEXUELLES CONTRE LES ENFANTS	11 ANS ET MOINS						12 À 17 ANS					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Victimes de genre féminin	51	48	65	69	62	88	80	75	76	106	80	114
Victimes de genre masculin	17	18	20	10	21	23	15	18	6	6	15	17

**AGRESSIONS SEXUELLES AUTODÉCLARÉES SURVENUES PENDANT L'ENFANCE**



Consulter l'annexe pour le [tableau](#) complet.

Des recherches antérieures sur les agressions sexuelles pendant l'enfance au Canada ont révélé qu'un Canadien sur dix avait été victime d'agression sexuelle avant l'âge de 18 ans. Le contrevenant était connu de l'enfant dans la plupart des cas d'agression sexuelle pendant l'enfance, et de nombreux adultes survivants d'agression sexuelle pendant l'enfance déclarent qu'ils n'ont divulgué l'agression à personne lorsqu'ils étaient enfants. Donc, 93 % des cas d'agression sexuelle chez les enfants ne sont jamais déclarés aux organismes d'application de la loi ou au service d'aide sociale à l'enfance. En 2018, les données du Nouveau-Brunswick ont montré que 58 000 personnes de plus de 15 ans ont déclaré avoir été victimes d'une agression sexuelle pendant l'enfance. Un total de 13,33 % (42 000 cas) ont été divulgués par des femmes, tandis que 5,67 % (16 000 cas) l'ont été par des hommes. Il est essentiel de garder à l'esprit que ces statistiques ne reflètent pas fidèlement les agressions sexuelles pendant l'enfance, car

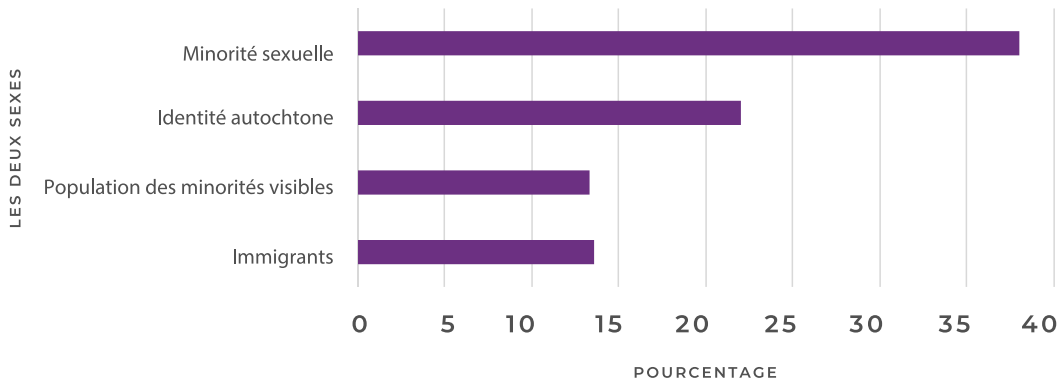
elles ne tiennent compte que des expériences de personnes âgées d'au moins 15 ans au moment de la collecte des données. Il est difficile de déterminer l'incidence des agressions sexuelles pendant l'enfance sur les personnes en fonction de facteurs identitaires se recoupant au Nouveau-Brunswick. Par exemple, lorsque les données sont ventilées par genre et par d'autres caractéristiques choisies (c.-à-d. groupes autochtones, population des minorités visibles, orientation sexuelle et identité de genre divers), elles n'offrent aucune donnée visible. C'est le cas parce que Statistique Canada supprime les données de ces groupes pour se conformer aux exigences de confidentialité. Bien que cela puisse être important pour protéger la confidentialité, cela ne permet pas de faire état d'une image plus intersectorielle des répercussions dans notre province.

**AGRESSIONS SEXUELLES AUTODÉCLARÉES SURVENUES PENDANT L'ENFANCE**

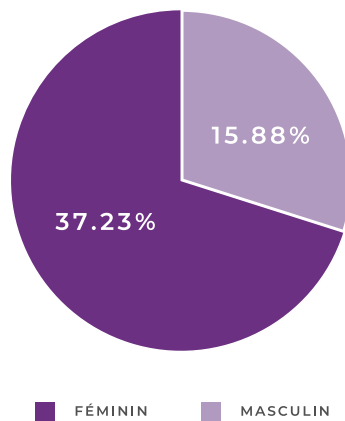
	MASCULIN	FÉMININ
Non-Immigrants	16	40
Immigrants	x	2
Pas une minorité visible	16	42
Identité non autochtone	16	40
Personne ayant une incapacité	11	26
Personne ne présentant aucune incapacité	6	17
Hétérosexuel	14	40

**AGRESSIONS SEXUELLES AUTODÉCLARÉES DEPUIS L'ÂGE DE 15 ANS**

**Agressions sexuelles autodéclarées depuis l'âge de 15 ans par caractéristique déterminées (Nouveau-Brunswick)**



**Agression sexuelle autodéclarée depuis l'âge de 15 ans par des personne ayant une incapacité - nouveau-brunswick (2018)**



Consulter l'annexe pour le [tableau](#) complet.

Au Canada, 5 987 000 personnes ont déclaré avoir été victimes d'une agression sexuelle. Les agressions sexuelles au Canada représentaient 19 % du total des crimes violents. Selon les données de l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2019, 30 cas d'agression sexuelle ont été recensés pour 1 000 personnes âgées de 15 ans et plus au cours de l'année précédant l'enquête. Il est toutefois important de noter que les enquêtes sociales générales sur la victimisation ne tiennent pas compte des agressions sexuelles commises par des partenaires intimes dans leur taux de prévalence : elles sont une forme courante de violence conjugale. Selon l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018, 123 000 (19 % de la population du Nouveau-Brunswick) âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir été victimes d'agression sexuelle depuis l'âge de 15 ans. Les données de cette enquête indiquent que 29 % des femmes et 10 % des hommes du Nouveau-Brunswick ont déclaré avoir été agressés sexuellement depuis l'âge de 15 ans.

Avant l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018, 3,6 % des femmes de 15 ans et plus au Canada ont déclaré à la police avoir subi des agressions sexuelles, comparativement à 1,3 % des hommes. Seulement 5 % des cas d'agression sexuelle les plus graves déclarés par des femmes de 15 ans et plus au cours des 12 mois précédant l'enquête ont été déclarés à la police canadienne. L'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2019 a révélé une constatation semblable : seulement 6 % des agressions sexuelles ont été déclarées à la police par des Canadiens âgés de 15 ans et plus au cours de l'année précédant l'enquête, ce qui fait des

agressions sexuelles le crime le plus sous-déclaré (94 %) parmi les personnes suivies par l'enquête. En comparaison, les vols ont été déclarés à un taux de 47 % et les agressions physiques à un taux de 36 %. Pour les groupes de minorités sexuelles au Canada, la prévalence des agressions sexuelles est visible chez les femmes, avec une moyenne de 48,4 % de victimes pour 1 000 personnes, comparativement à une moyenne de 25,8 % de victimes pour 1 000 hommes.

Il est difficile de déterminer la prévalence des agressions sexuelles sur les personnes en fonction de facteurs identitaires croisés au Nouveau-Brunswick. Par exemple, lorsque les données sont ventilées par genre et par d'autres caractéristiques choisies (c.-à-d. groupes autochtones, populations de minorités visibles, orientation sexuelle et identité de genre divers), elles n'offrent aucune donnée visible. C'est le cas parce que Statistique Canada supprime les données pour ces groupes en vue de se conformer aux exigences de confidentialité. Bien qu'il puisse être important pour protéger la confidentialité, il ne permet pas de faire état d'une image plus intersectorielle des répercussions dans notre province.

Bien que nous ne disposions pas de données sur les agressions sexuelles autodéclarées chez les personnes de 15 ans et plus et qui s'identifient comme une minorité de genre au Nouveau-Brunswick, nous savons, selon les données canadiennes, que 55,4 % des femmes bisexuelles ou pansexuelles se déclarent victimes d'agressions sexuelles, comparativement à 29,8 % des femmes qui s'identifient comme hétérosexuelles.



AGRESSIONS SEXUELLES AUTODÉCLARÉES DEPUIS L'ÂGE DE 15 ANS, SELON L'ÂGE (NOUVEAU-BRUNSWICK)	
	LES DEUX SEXES (POURCENTAGE)
Immigrants	13.56
Population des minorités visibles	13.32
Identité autochtone	22.04
Minorité sexuelle	38

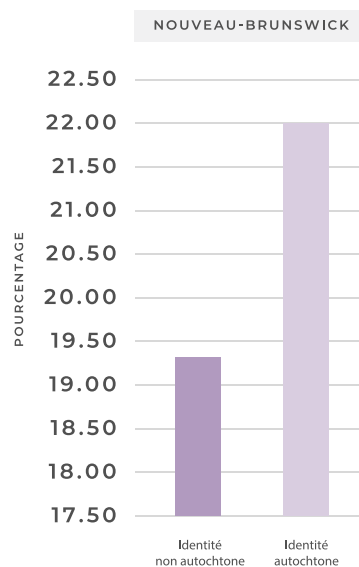
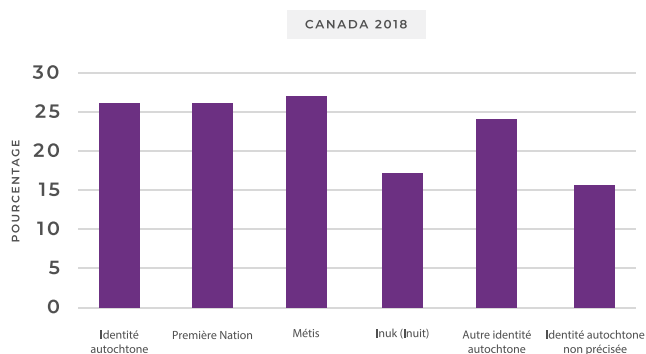
  

AGRESSION SEXUELLE AUTODÉCLARÉE DEPUIS L'ÂGE DE 15 ANS PAR LES PERSONNE AYANT UNE INCAPACITÉ - NOUVEAU-BRUNSWICK (2018)		
	MASCULIN	FÉMININ
Personne ayant une incapacité	15.88%	37.23%

## AGRESSIONS SEXUELLES AUTODÉCLARÉES DEPUIS L'ÂGE DE 15 ANS (GROUPE AUTOCHTONE)

### Agressions sexuelles autodéclarées depuis l'âge de 15 ans – Autochtones

### Pourcentage de agressions sexuelles autodéclarées depuis l'âge de 15 ans – Autochtones (Nouveau-Brunswick)



Consulter l'annexe pour le [tableau](#) complet.

Selon des recherches récentes, les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits sont plus susceptibles que les non-Autochtones de subir la violence durant l'enfance (Burczycka, 2017), qui est étroitement liée au risque de victimisation violente à l'âge adulte (Boyce, 2016; Cotter et Savage, 2019; Perreault, 2020). Selon les données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018, les Autochtones sont plus susceptibles que les non-Autochtones

d'avoir subi au moins une agression sexuelle ou physique depuis l'âge de 15 ans. Au Canada, près du tiers (31 %) des Autochtones ont subi au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 15 ans. Au Nouveau-Brunswick, 22,04 % (5 000 personnes) des personnes qui se déclarent autochtones et 19,34 % (118 000 personnes) des personnes qui ne se déclarent pas autochtones ont été victimes d'une agression sexuelle depuis l'âge de 15 ans.

**AGRESSIONS SEXUELLES AUTODÉCLARÉES DEPUIS L'ÂGE DE 15 ANS – AUTOCHTONES (CANADA)**

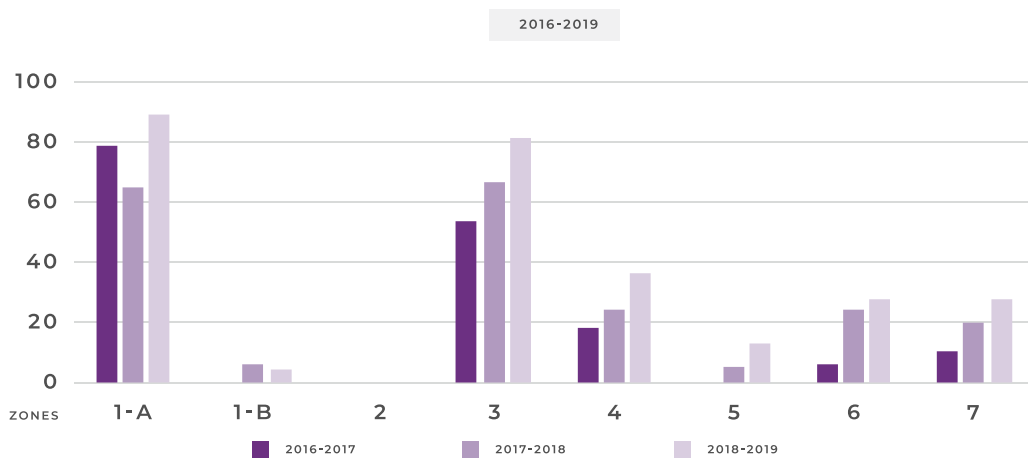
	NOMBRE (X1,000)
Identité autochtone	282
Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)	128
Métis	132
Inuk (Inuit)	7
Autre identité autochtone	14
Identité non autochtone	5,656
Identité autochtone non précisée	49

**AGRESSIONS SEXUELLES AUTODÉCLARÉES DEPUIS L'ÂGE DE 15 ANS – AUTOCHTONES (NOUVEAU-BRUNSWICK)**

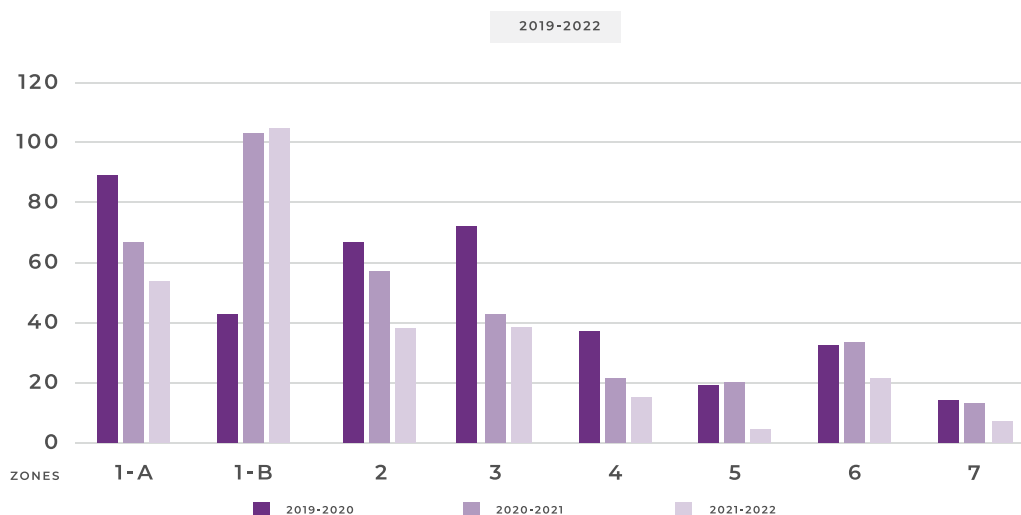
	NOMBRE (X1,000)
Identité autochtone	5
Identité non autochtone	118

**PATIENTS VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES QUI ONT ACCÉDÉ AU PROGRAMME D'INFIRMIÈRE EXAMINATRICE EN CAS D'AGRESSION SEXUELLE (SANE) AUTODÉCLARÉS DANS LES HÔPITAUX DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2016-2022)**

**Nombre de patients ayant subi une agression sexuelle autodéclarée qui ont accédé au programme SANE, par zone de santé, Nouveau-Brunswick, 2016-2019**



## Nombre de patients ayant subi une agression sexuelle autodéclarée qui ont accédé au programme SANE, par zone de santé, Nouveau-Brunswick, 2019-2022



Le programme d’infirmières examinatrices en cas d’agression sexuelle est accessible à 13 sites (incluant le Centre Boréal) au Nouveau-Brunswick et est appuyé par les deux réseaux de santé (Horizon et Vitalité) de la province. Les sept zones sont : la zone 1 – Moncton, la zone 2 – Saint John, la zone 3 – Fredericton, la zone 4 – Madawaska, la zone 5 – Restigouche, la zone 6 – Bathurst et la zone 7 – Miramichi. Les infirmières examinatrices en cas d’agression sexuelle ou infirmières médico-légales sont des infirmières immatriculées possédant une formation particulière sur la collecte de preuves médico-légales et la façon de répondre aux besoins médicaux et psychologiques des adultes, des adolescents et des enfants victimes d’une agression sexuelle. Elles connaissent également les ressources communautaires pour les appuyer. Entre 2016 et 2019, le nombre total de patients qui ont accédé au programme d’infirmières

examinatrices en cas d’agression sexuelle a connu une augmentation notable dans les sept zones, le plus grand nombre de patients (371) ayant été enregistré entre 2019 et 2020. En 2021-2022, 284 patients ont accédé au programme d’infirmières examinatrices en cas d’agression sexuelle dans les sites de la province. Cela représente une baisse considérable de 87 patients par rapport à l’année précédente.

Le Réseau de santé Vitalité recueille des données sur l’identité de genre des patients qui accèdent au programme SANE. Entre avril 2017 et mars 2022, les données sur les agressions sexuelles du Réseau de santé Vitalité ont révélé que 89 patients se sont identifiés comme étant de genre masculin, 695 patients se sont identifiés comme étant des personnes de genre féminin et 3 patients se sont identifiés comme étant un autre genre.

NOMBRE DE PATIENTS AYANT SUBI UNE AGRESSION SEXUELLE AUTODÉCLARÉE QUI ONT ACCÉDÉ AU PROGRAMME SANE, PAR ZONE DE SANTÉ, NOUVEAU-BRUNSWICK (2016-2022)						
ZONES	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Zone 1-A	79	65	89	88	67	54
Zone 1-B		6	4	44	103	105
Zone 2				67	57	35
Zone 3	54	67	81	72	41	39
Zone 4	18	24	36	37	21	15
Zone 5		9	13	19	20	6
Zone 6	6	24	28	30	31	22
Zone 7	10	20	28	14	13	8
Total	167	215	279	371	353	284

Source: Ministère de la Santé du N.-B., coordonnatrice Provinciale des programmes des infirmières examinatrices en cas de violence à caractère sexuel et entre partenaires intimes

## RÉFÉRENCES

- Ahmad, F., Riaz, S., Barata, P., et Stewart, D. E. (2004). Patriarchal beliefs and perceptions of abuse among South Asian immigrant women. *Violence Against Women*, 10(3), 262-282.
- Armstrong, A., et Jaffray, B. (2021). L'homicide au Canada, 2020. Juristat. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Brennan, S., et Taylor-Butts, A. (2008). Les agressions sexuelles au Canada, 2004 et 2007 (Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique, no 19). 21 p. Repéré sur le site de Statistique Canada : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85f0033m/85f0033m2008019-fra.htm>
- Ibrahim, D. (2022). Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2020-2021. Juristat. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Johnson, H. (2012). Limits of criminal justice response: Trends in police and court processing of sexual assault. Dans E. A. Sheehy (dir.), *Sexual assault in Canada: Law, legal practice and women's activism* (p. 613-34). Ottawa (Ont.) : Les Presses de l'Université d'Ottawa/University of Ottawa Press.
- McInturff, K. (2013). The gap in the gender gap: Violence against women in Canada. Repéré sur le site du Centre canadien de politiques alternatives : [https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2013/07/Gap\\_in\\_Gender\\_Gap\\_VAW.pdf](https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2013/07/Gap_in_Gender_Gap_VAW.pdf)
- Moreau, G. (2019). Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2017-2018. Juristat. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Moreau, G. (2022). Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2021. Juristat. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Munn-Rivard, L. (2014). *La cyberviolence sexuelle au Canada*. Ottawa (Ont.) : Bibliothèque du Parlement.
- Perreault, S. (2022). La victimisation des Premières Nations, Métis et Inuits au Canada. Juristat. Produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Shirwadkar, S. (2004). Canadian domestic violence policy and Indian immigrant women. *Violence Against Women*, 10, 860-872.
- Statistique Canada. (2020). Tableau 35-10-0166-01 Agressions sexuelles autodéclarées depuis l'âge de 15 ans.
- Statistique Canada. (2020). Tableau 35-10-0167-01 Agressions physiques ou sexuelles autodéclarées survenues pendant l'enfance.
- Statistique Canada. (2020). Tableau 35-10-0168-01 Victimization avec violence autodéclarée chez les Autochtones.
- Statistique Canada. (2021). Tableau 35-10-0051-01 Victimes de crimes violents déclarés par la police et de délits de la route causant la mort ou des lésions corporelles, selon l'âge et le genre de la victime, et le type d'infraction.

Statistique Canada. (2022). Tableau 35-10-0051-01 Victimes de crimes violents déclarées par la police et de délits de la route causant la mort ou des lésions corporelles, selon l'âge et le genre de la victime, et le type d'infraction.

Statistique Canada. (2022). Tableau 35-10-0055-01 Profil instantané d'une journée des adultes de genre féminin et des enfants qui accompagnent (nombre, pourcentage, taux pour 100 000 personnes) résidant dans un établissement d'hébergement pour les victimes de violence, selon le groupe d'âge.

Statistique Canada. (2022). Tableau 35-10-0056-01 Profil instantané d'une journée des adultes de genre féminin (pourcentage) résidant dans un établissement d'hébergement pour les victimes de violence, selon la forme de violence subie.